

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/105

12 décembre 1996

(96-5297)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: français

COTE D'IVOIRE

Déclaration de S.E. M. Anet N'zi Nanan Koliabo
Ambassadeur auprès de la Belgique, du Benelux et de l'Union européenne

Permettez-moi tout d'abord d'unir ma voix à celles des illustres intervenants qui m'ont précédé à cette auguste tribune pour adresser mes vives félicitations à la République de Singapour qui a bien voulu accepter d'abriter la première Conférence ministérielle de l'OMC, preuve de l'intérêt particulier que ce pays place dans le système commercial multilatéral.

Malgré la quasi-inexistence de ressources naturelles, Singapour s'est hissée dans le peloton de tête des nations commerçantes du monde. Cette réussite spectaculaire force notre respect et notre admiration.

C'est la raison pour laquelle je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir transmettre au distingué Premier Ministre de votre beau pays, au peuple et au gouvernement de Singapour, les salutations fraternelles du peuple et du gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et de son Président, Son Excellence Henri Konan Bedie.

A la rencontre historique de Marrakech d'avril 1994, les Ministres ont paraphé l'Acte final du cycle de négociations le plus long et le plus ambitieux que le monde ait connu depuis la fin de la seconde guerre mondiale. L'Acte final du Cycle d'Uruguay a suscité beaucoup d'espoir mais également des inquiétudes.

Après l'entrée en vigueur, en janvier 1995, de l'Organisation mondiale du commerce garante des résultats du Cycle d'Uruguay, nous sommes réunis pour ajouter une nouvelle page à l'histoire du système commercial multilatéral. Cette page que nous voulons écrire ensemble doit tenir compte des aspirations légitimes des uns et des autres.

C'est pourquoi, avant d'aborder les questions nouvelles, nous devons nous efforcer de focaliser notre attention sur le bilan des deux années de fonctionnement de l'OMC.

Notre intervention s'articulera donc, d'une part, autour des défis qui se présentent aux pays en développement en général, et à la Côte d'Ivoire en particulier, en matière de commerce international et, d'autre part, des politiques et stratégies à mettre en oeuvre pour atténuer les effets négatifs des Accords de l'Uruguay Round sur les économies les plus vulnérables. Enfin, nous donnerons notre point de vue sur les questions nouvelles qui ne sont pas souvent objet de consensus.

Le processus de mondialisation et de libéralisation qui marque l'aboutissement des négociations du Cycle d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce offre de nouvelles possibilités de croissance et de développement pour l'économie mondiale. Mais ce processus comporte de nombreux risques pour les pays en voie de développement comme le nôtre qui, en raison de la fragilité de leurs

économies et de leur niveau actuellement bas de développement technologique, ne peuvent en tirer avantage dans l'immédiat.

De nombreuses études relèvent que les coûts supportés par les pays en voie de développement en général, et les pays ACP comme la Côte d'Ivoire en particulier, résulteraient essentiellement:

- de l'érosion des préférences commerciales dues à la suppression progressive dont bénéficieraient nos pays, et notamment de l'érosion des préférences en faveur des produits de base d'importance capitale pour la Côte d'Ivoire, tels que le café et le cacao;
- d'un renchérissement de la facture des importations des denrées alimentaires causé par la suppression des subventions à l'exportation;

pour ne citer que ces deux exemples.

Depuis l'entrée en vigueur de l'OMC, de nombreux pays en voie de développement éprouvent d'énormes difficultés à satisfaire les obligations qui leur incombent, notamment en ce qui concerne les procédures de notification auxquelles ces pays doivent faire face pour se conformer aux exigences des Accords du Cycle d'Uruguay. Plus que les autres, ces pays ont besoin d'une assistance technique et financière pour remplir toutes leurs obligations, c'est pourquoi la communauté internationale devra manifester à leur égard solidarité et entraide.

Pour réduire les risques de marginalisation des pays en voie de développement nés de la mondialisation et de la libéralisation des échanges, un certain nombre de politiques et de mesures pertinentes doivent être envisagées. Il s'agit notamment de:

- 1) la mise à profit de la période transitoire couverte par les exemptions accordées aux pays en voie de développement pour les aider à se forger une meilleure efficacité commerciale en vue de faire face aux défis nés des Accords de Marrakech;
- 2) la définition d'une assistance technique et financière pour adapter leurs économies à l'évolution du système commercial multilatéral et les aider à mieux tirer profit de l'ouverture des marchés.

Notre pays, la Côte d'Ivoire, a toujours répondu présent à toutes les rencontres internationales consacrées à la définition de la politique économique mondiale par la négociation.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a régulièrement déployé tous ses efforts pour mettre en application les dispositions arrêtées au sein des forums internationaux.

A cet égard, notre pays poursuit le mouvement de libéralisation de son commerce comme le recommande l'OMC et fait résolument du secteur privé le moteur de sa croissance.

Il a réformé son système judiciaire, a créé un organisme de facilitation de l'investissement privé local et étranger et une chambre arbitrale.

Toutes ces réformes ont donné des résultats probants qui confirment, s'il en est encore besoin, que la Côte d'Ivoire a retrouvé le chemin de la croissance. En effet:

- le taux de croissance négatif au début des années 90 est passé de 2 pour cent en 1994 à 7 pour cent en 1995 et devrait se situer au-dessus de 7 pour cent en 1996;

- le pays connaît en ce moment un net regain des investissements publics et privés;
- il enregistre une épargne publique et privée en nette amélioration;
- la dévaluation du franc CFA a favorisé un regain de compétitivité qui s'est traduit par une forte augmentation des exportations du pays.

Ces résultats satisfaisants des agrégats macro-économiques ont permis de réaliser des avancées significatives dans les secteurs sociaux, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

Nous sommes persuadés que la capacité de la Côte d'Ivoire à participer activement à l'OMC, d'y exercer ses droits et y remplir ses obligations déterminera, dans une large mesure, le progrès de son intégration dans le système commercial international.

En un mot, toute notre politique de développement doit être marquée du sceau de la mondialisation et de la libéralisation. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui plus qu'hier, il semble opportun que nos partenaires appuient davantage nos efforts pour un développement durable en ayant soin de prendre leurs décisions dans une parfaite cohérence.

Nous ne pouvons terminer nos propos sans jeter un regard sur les questions nouvelles:

1. Commerce et investissement

En ce qui concerne ce sujet, commerce et investissement, il existe un besoin réel de suivi et de coordination des investissements au niveau international. En effet, il ne fait aucun doute que commerce et investissement sont les deux faces d'une même réalité. Aussi, sans contrarier le travail qui se déroule à la CNUCED, l'OMC pourrait être un forum de concertation dans le cadre d'un processus éducatif qui pourrait aboutir à la négociation d'un traité international si toutes les parties le jugent nécessaire.

2. Commerce et environnement

Pour ce qui est du commerce et de l'environnement, bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'un nouveau thème dans les négociations commerciales, les débats au sein du Comité du commerce et de l'environnement nous font redouter que les mesures et les politiques visant à protéger l'environnement ne servent en réalité qu'à donner droit à l'intérieur des frontières à des mesures protectionnistes ou à l'introduction de conditionnalités supplémentaires tout en passant sous silence les intérêts des pays en voie de développement.

3. Normes du travail

Au sujet des normes du travail, la Côte d'Ivoire a toujours su adapter ses Codes de travail aux recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui réhabilitent le secteur privé en garantissant les droits des salariés.

Cette question devrait faire l'objet d'une approche plus constructive de la part des Membres de l'OMC. En effet, tout en condamnant les conditions inhumaines d'emploi des travailleurs dans certains pays, il conviendrait d'éviter d'annuler les avantages comparatifs des pays en voie de développement dans ce domaine et de convertir les normes du travail en mesures de protection des marchés.

4. Politique de concurrence

La Côte d'Ivoire considère qu'il apparaît pressant que soient formulées des règles internationales régissant les politiques relatives au commerce et à la concurrence à l'heure de la mondialisation et de la libéralisation.

5. Intégration régionale

S'agissant enfin de la question de l'intégration régionale et du multilatéralisme, mon pays soutient qu'elle constitue la réponse à la politique de diversification de la production et des marchés, de la mise en valeur des réseaux d'infrastructure appropriés et de l'affectation rationnelle des ressources dans le contexte des marchés régionaux élargis. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire demande à l'OMC d'apporter son appui à l'harmonisation de la politique commerciale régionale.

Au sortir de ces assises, nous voulons penser que la communauté internationale aura pu identifier les voies et moyens permettant la consolidation des acquis de l'Uruguay Round et les perspectives réelles du système commercial multilatéral.

Je vous remercie de votre aimable attention.